

Séance du 27 septembre 2024

Présents	M. Mike Poiré / Bourgmestre M. Stefano D'Agostino / Échevin, Lex Schwind / Échevin M. Aender Schroeder, secrétaire communal
Excusé(e)	//

Objet: Règlement temporaire de circulation - « Parking - Rue de Michelbouch »
Dépôt de chantier « Al Post » // 03.10.2024

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'à partir du jeudi, 03 octobre 2024 des livraisons de grande envergure pour le chantier du projet intégré et qu'un entrepôt de matériel est nécessaire ;

Considérant que pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la **Rue de Michelbouch, à partir du jeudi, 07 octobre 2024, du lundi au vendredi, entre 07h00 et 17h00 et pour une durée de plusieurs semaines**, comme suit:

Article 1. – Stationnement interdit

Le stationnement sur le parking près du bâtiment communal « Al Post » (Rue de Michelbouch) est interdit pendant toute la durée du chantier et suivant signalisation sur place.

Article 2. – Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Article 3. Confirmation

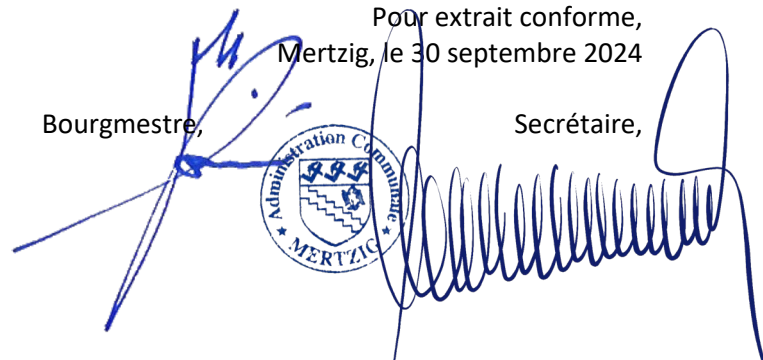
La présente sera soumise aux fins de confirmation au Conseil communal dans sa prochaine séance.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 30 septembre 2024

Bourgmestre,

Secrétaire,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. On the left is the signature of the Mayor, and on the right is the signature of the Secretary. In the center, overlapping both signatures, is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Administration Communale' at the top and 'MERTZIG' at the bottom, with a central emblem featuring a shield and a cross.